

APPEL A PROJETS 2025 SUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT



Suite aux témoignages croissants des actes de violences sexuelles que des sportives et sportifs de haut niveau ont subis dans le cadre de la pratique de leur sport et au nombre alarmant de cas révélés de violences sexuelles et sexistes au sein des clubs, les acteurs du monde sportif, Etat, collectivités territoriales, fédérations ont pris conscience depuis plusieurs années de la nécessité d'agir ensemble afin de mieux prévenir ces actes. Et si la pratique et l'accès aux fonctions d'encadrant ou de dirigeant sportif se féminise, il reste nécessaire de lutter contre les stéréotypes de genre, discriminations et violences sexistes ou sexuelles dont les femmes sont victimes.

La DRAJES des Pays de la Loire, grâce aux crédits de l'Agence Nationale du Sport (ANS) souhaite accompagner les associations désirant mettre en place un projet en faveur de la prévention des violences sexuelles et sexistes dans le sport.

Ainsi, les actions présentées dans le cadre de cet appel à projets pourront prendre des formes variées en répondant aux critères ci-dessous.

Structures éligibles :

Les ligues, comités régionaux et départementaux des Pays de la Loire, les associations, clubs et collectifs de clubs présentant un projet éducatif avec pour objectif la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Objectifs :

- Mobiliser les différents acteurs du sport, qu'ils soient pratiquants, parents, dirigeants, ou entraîneurs pour agir en faveur de la promotion de l'éthique et en faveur de l'intégrité des pratiquants ;
- Informer et sensibiliser sur la prévention des violences sexuelles et sexistes dans le sport ;
- Former les dirigeants, les entraîneurs et les bénévoles sur la prévention des violences et sur leur responsabilité au regard de la loi ;
- Inciter les acteurs du sport à développer des projets permettant de lutter contre les discriminations, notamment à l'égard des femmes, dans l'accès à la pratique sportive ou autour de la pratique sportive.

Publics visés :

Les acteurs du champ sportif : membres des associations ou de groupement d'associations, dirigeants, éducateurs et entraîneurs, bénévoles, pratiquants et parents.

Les financeurs seront particulièrement sensibles à des projets tournés vers les dirigeants, jusque-là moins présents dans les actions conduites ainsi que les jeunes sportifs de haut niveau ou se destinant au haut niveau, et incluant des actions sur la prévention des violences entre mineurs.

Ils valoriseront également l'engagement dans une véritable stratégie de prévention ne se limitant pas à des actions ponctuelles à court terme...

Actions proposées :

- Rendez-vous de l'info réunissant parents/entraîneurs/dirigeants ;
- Soirées-débats sur la thématique ;
- Création d'outils qui visent à informer, à sensibiliser (plaquettes d'information, vidéo, contenus web, etc.) ;
- Diffusion d'outils existants portant sur la prévention contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport ;
- Interventions spécifiques de sensibilisation dans les formations des dirigeants, des encadrants sportifs, des bénévoles, des arbitres ;
- Toutes actions spécifiques du type formation expérimentale, valorisation des bonnes pratiques ;
- Toutes actions visant au changement de comportements sexistes, homophobes, et favorisant les valeurs éducatives du sport en lien avec le sujet ;
- Toutes actions qui permettent de mieux faire connaître la responsabilité des acteurs sportifs et les règles de droit applicables en la matière.

Implantation :

Dans un lieu fixe ou itinérant, une structure associative, ou un espace en lien avec une collectivité...

Conditions de réussite :

- Initiative des acteurs de terrain ;
- Inscription du projet dans le respect des textes nationaux, notamment ceux relatifs à la charte du sport ;
- Lien de l'action présentée avec le projet associatif du club ;
- Mise en lien avec les ressources d'aides locales.

Critères de recevabilité :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Dont l'objectif est défini et partagé au sein de l'association (validation en assemblée générale) ;
- Comportant une description détaillée de l'action envisagée et notamment :
 - o La nature de l'encadrement (moyens humains mobilisés, qualifications des intervenants, etc.) ;
 - o Le matériel spécifique (matériel pédagogique, outils de communication, etc.) ;
 - o La stratégie générale développée en lien avec la politique fédérale et inscrite dans la durée ;
 - o L'impact de l'action ;
 - o Le système d'évaluation mis en place, et les enseignements qu'a retirés la structure au vu des actions antérieures.

L'attention des porteurs de projets est appelée sur la nécessité de décrire précisément ces aspects, globalement évoqués de manière trop succincte lors des éditions précédentes.

Pour les porteurs de projet qui ont bénéficié d'une aide au titre des appels à projets antérieurs, l'attribution de la subvention sera conditionnée à la production d'un bilan des actions réalisées, déposé sur le CompteAsso. Ce bilan sera présenté au référent territorial (cf. ci-dessous) lors de l'échange à solliciter avant le dépôt du dossier.

Indicateurs associés :

- Nom et localisation des structures ayant bénéficié des actions (en précisant les dispositifs ayant bénéficié des actions et les associations gestionnaires) :
 - o Nombre et types d'actions ;
 - o Nombre de personnes impliquées et nombre de sessions.
- Nombre, profils et origine géographique des participants ;
- Qualité et nombre des intervenants ;
- Satisfaction des participants ;
- Opinion des professionnels ;
- Évolution de la structure suite à la mise en place des actions...
- Thématiques abordées

Modalités de financement :

L'attribution de la subvention ANS relèvera de la compétence de la Conférence des Financeurs du Sport des Pays de la Loire sur proposition des SDJES et sous la coordination de la DRAJES.

Démarche et date limite de dépôt de dossier : 13 juin 2025

Se connecter sur « CompteAsso » et créer une demande de subvention :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Sélection du financeur et de la subvention :

DRAJES : 153 (pour les ligues et comités régionaux uniquement)

SDJES 44 : 162 / **SDJES 49** : 167 / **SDJES 53** : 169 / **SDJES 72** : 175 / **SDJES 85** : 178

Dispositif : Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)

Sous-dispositif : Aide territoriale (hors emploi)

Nature de l'Aide : Aide au projet

Modalité de l'aide : Autre aide au projet

Objectifs opérationnels : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Modalité ou dispositif : Lutte harcèlement et violences sexuelles.

Avant tout dépôt de dossier, les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec leur référent départemental (ou régional pour les projets à échelle régionale) pour lui présenter le projet et, le cas échéant, le bilan des actions conduites sur le sujet :

DRAJES : Fabrice LANDRY au 06 03 81 87 17 / Par mail fabrice.landry@ac-nantes.fr

SDJES 44 : Mateo BREBANT au 06 25 26 96 45 / Par mail à mateo.brebant@ac-nantes.fr

SDJES 49 : Samuel DUMONT au 06 35 52 34 42 / Par mail à samuel.dumont@ac-nantes.fr

SDJES 53 : Elise FEUTRIER au 02 43 59 92 57 / Par mail à elise.feutrier@ac-nantes.fr

SDJES 72 : Mathilde PEDRONNO au 07 78 86 53 98 / Par mail à mathilde.pedronno@ac-nantes.fr

SDJES 85 : Marine BACCON au 07 72 14 08 14 / Par mail à marine.baccon@ac-nantes.fr